



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

fédérations départementales des chasseurs

Question écrite n° 10927

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie et du développement durable à propos du vote lors des assemblées générales des fédérations de chasse. En effet, le vote individuel est très difficile à organiser par les fédérations qui comptent un nombre important de chasseurs. Il serait judicieux de prévoir des représentants des associations adhérentes en fonction de la superficie et du nombre de chasseurs. Par ailleurs, il conviendrait de prévoir des voix liées à la superficie des territoires. Il désire connaître ses intentions à ce sujet.

Texte de la réponse

La ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, de la question relative à l'organisation du vote lors des assemblées générales des fédérations des chasseurs. Sans remettre en question la participation de tous les chasseurs adhérents aux fédérations, le Gouvernement entend rendre une place aux associations intermédiaires qui organisent la chasse au plus près du terrain et participent à la gestion des territoires : le système de scrutin sera donc adapté en conséquence. En outre, le nombre de pouvoirs pouvant être détenus par un adhérent sera augmenté. Les modifications législatives et réglementaires sont en préparation dans ce sens.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10927

Rubrique : Chasse et pêche

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 janvier 2003, page 443

Réponse publiée le : 14 avril 2003, page 2950